

L'extension de «l'aire urbaine de Paris» n'est pas synonyme d'étalement urbain

Lutter contre l'étalement urbain est un des objectifs majeurs du SDRIF. Mais la mesure de cet étalement n'est pas chose aisée. Plusieurs outils peuvent être mobilisés pour cela : analyse de photos aériennes⁽¹⁾, exploitation des recensements et du zonage en aires urbaines.

En Ile-de-France, cette dernière méthode suggère une forte extension urbaine de Paris qui gagnerait 429 communes entre 1990 et 1999. C'est en fait la simple jonction des agglomérations de Paris et de Melun, due à la construction de quelques bâtiments, qui est à l'origine de cette extension considérable. L'Aurif fait le point sur le poids des définitions et leurs conséquences sur notre manière de percevoir le territoire francilien et son évolution.



Entre 1990 et 1999, le territoire français a continué de s'urbaniser si l'on en juge par la forte croissance de la population des aires urbaines, deux fois plus rapide que celle de la population dans son ensemble (+ 3,8 millions d'habitants contre + 1,9 million). Cette croissance provient, pour une large part, d'une extension du périmètre des aires urbaines (à hauteur de 60 %) perçue souvent à tort comme synonyme d'étalement urbain : «2,3 millions d'habitants ont été «gagnés» par l'extension géographique des aires urbaines entre 1990 et 1999, rendant ainsi compte de l'étalement urbain»[1]. Appliqué à l'Ile-de-France, le même raisonnement ferait de l'aire urbaine de Paris une championne de «l'étalement urbain», avec 0,9 million d'habitants en plus entre 1990 et 1999, dont 70 % proviennent de l'extension de son périmètre.

Cette note analyse les raisons précises de l'extension de l'aire urbaine de Paris entre 1990 et 1999 à la lumière des recensements. Elle montre que cette extension ne constitue pas une mesure, même approchée, des évolutions de l'urbanisation et de l'étalement urbain durant cette période en Ile-de-France.

Dessine-moi une aire urbaine

Pour apprécier l'urbanisation du territoire français et son évolution, deux nomenclatures spatiales, distinctes mais complémentaires, sont produites et mises à jour par l'Insee après chaque recensement de la population. La première, celle des unités urbaines,

se réfère à une notion morphologique de continuité du bâti, tandis que la seconde, celle des aires urbaines intègre, en plus de la continuité du bâti, les trajets domicile/travail entre l'unité urbaine et les communes avoisinantes.

Ces deux nomenclatures reposent sur un socle commun : l'**unité urbaine**. Celle-ci se définit à la fois par la continuité de l'habitat — moins de 200 mètres doivent séparer les différents ensembles d'habitations pour être considérés comme agglomérés — et par la population concernée : au moins 2 000 personnes doivent résider dans ces territoires agglomérés. L'unité urbaine comprend la totalité du territoire de la ou des communes sur lesquelles s'étend cet espace aggloméré.

Avec 9,6 millions d'habitants «agglomérés» en 1999, l'unité urbaine de Paris constitue la première agglomération d'Europe, devant Londres (8 millions d'habitants), la Ruhr et Madrid (4,6 millions chacune)[2].

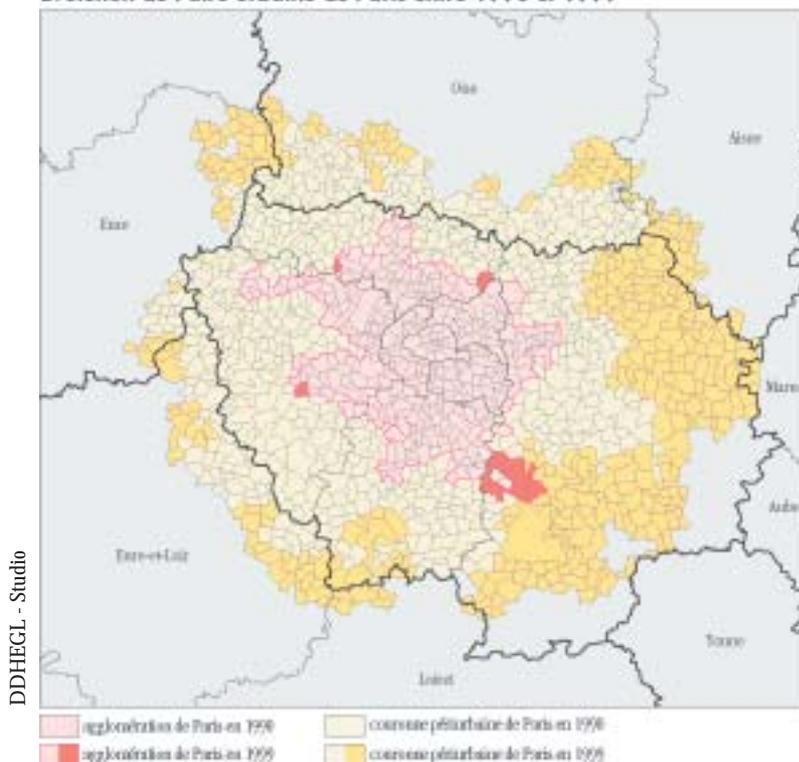
Le concept d'**aire urbaine**, élaboré au début des années quatre-vingt-dix, ajoute deux autres critères à la continuité du bâti :

1. Le nombre d'emplois offerts. Il limite les unités urbaines éligibles au rang d'aires urbaines en ne retenant que celles offrant 5 000 emplois ou plus. Elles forment les **pôles urbains**.
2. Les trajets domicile-travail vers le pôle urbain dans les communes qui lui sont extérieures. Ce critère va élargir le périmètre retenu et délimiter une **couronne périurbaine** autour du pôle urbain. Cette

(1) Voir à ce sujet la note rapide n° 332, «Point quantitatif du SDRIF».

L'extension de «l'aire urbaine de Paris» n'est pas synonyme d'étalement urbain

Évolution de l'aire urbaine de Paris entre 1990 et 1999



DDHEGL - Studio

dernière est formée de l'ensemble des unités urbaines ou communes rurales, contiguës au pôle urbain, dont au moins 40 % des actifs ayant un emploi travaillent dans le pôle urbain ou dans les communes attirées par celui-ci.

L'aire urbaine forme au final un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave comprenant un pôle urbain aggloméré et une couronne périurbaine rattachée, au vu des déplacements domicile-travail.

«Disparition» de cinq aires urbaines entre 1990 et 1999

En 1999, l'aire urbaine de Paris occupe la presque totalité de l'espace régional et déborde de ses frontières, en particulier dans l'Oise voisine. Elle ne laisse en Ile-de-France qu'une étroite bande

de territoire au sud-est de la Seine-et-Marne, où se situent les trois autres aires urbaines franciliennes : celles de Montereau-Fault-Yonne, Provins et Nemours.

Le périmètre de l'aire urbaine de Paris en 1999 est en réalité très proche de celui de la région urbaine fonctionnelle, ou région économique, qu'avait délimité l'Aurif en 1990 en retenant une approche différente[3].

La question n'est donc pas ici la pertinence du découpage en aires urbaines en 1999 mais bien celle de son évolution dans le temps. Par rapport à 1990, l'aire urbaine de Paris compte en effet 429 communes de plus. En Ile-de-France, les aires urbaines, d'Étampes, Melun, Fontainebleau, Champagne-sur-Seine, Coulommiers et Meaux, ont «disparu» en tant qu'aires urbaines indépendantes. Elles font désormais partie de la couronne périurbaine de Paris.

Comment en est-on arrivé là ? L'extension de la couronne périurbaine de Paris est-elle une mesure de l'évolution de la périurbanisation en Ile-de-France ?

Quelle réalité recouvre cette évolution de l'aire urbaine de Paris sur le terrain ? Autant de questions auxquelles il est important de pouvoir répondre, en commençant par l'évolution du pôle urbain de Paris lui-même, avant de s'intéresser à l'évolution de sa couronne périurbaine.

Une forte extension du pôle urbain de Paris... due à la construction de quelques bâtiments

Entre les deux derniers recensements, 18 nouvelles communes ont été rattachées au territoire de l'agglomération de Paris. Parmi elles, 15 formaient déjà une unité urbaine en 1990 : dix constituaient l'agglomération de Melun et les cinq autres, situées entre l'agglomération de Paris (dans sa délimitation de 1990) et celle de Melun, formaient les agglomérations de Savigny-le-Temple et de Saint-Fargeau-Ponthierry. Aujourd'hui, toutes ces communes font partie de l'agglomération parisienne. Une première remarque s'impose : l'extension de l'agglomération de Paris est due pour l'essentiel à la jonction de territoires déjà agglomérés en 1990. La seule différence tient à la continuité de l'habitat constatée entre ces différents territoires en 1999.

Or, les photographies aériennes comparées de ces territoires aux deux dates montrent que la continuité repérée en 1999 provient simplement de la construction de quelques bâtiments. Ceux-ci ont formé des points de jonction entre des territoires déjà agglomérés et entraîné la «disparition» du pôle

L'extension de «l'aire urbaine de Paris» n'est pas synonyme d'étalement urbain

urbain de Melun en tant que pôle distinct et son rattachement «physique» à celui de Paris.

L'extension de l'agglomération de Paris n'est donc ici, en aucune façon, le signe d'un étalement urbain, d'un débordement de ce territoire sur ses franges par urbanisation physique de communes jusqu'alors rurales, comme une lecture ou une analyse rapide des chiffres publiés pourraient le laisser penser. D'autant plus qu'une partie de ces communes appartiennent à la ville nouvelle de Melun-Sénart dont l'urbanisation est inscrite au SDRIF. Les photographies aériennes rappellent aussi que des communes peuvent former une agglomération sans que leur territoire soit totalement urbanisé. En s'éloignant de Paris, la continuité des zones bâties entre elles est en réalité de plus en plus souvent assurée par de simples «filaments urbains» et non plus, comme dans Paris *intra-muros*, par une urbanisation quasi complète du territoire communal.

Reste une autre question : l'extension de la couronne périurbaine autour du pôle urbain traduit-elle une dépendance économique accrue de territoires de plus en plus éloignés vis-à-vis du pôle parisien ?

L'extension de l'agglomération parisienne entraîne, mécaniquement, celle de sa couronne périurbaine

L'Insee considère que certaines agglomérations importantes, dépassant le seuil de 5 000 emplois, sont sous l'influence économique d'une unité urbaine plus importante dès lors que plus de 40 % de leur population active travaille dans un autre pôle urbain ou dans les communes attirées par celui-ci.

En 1999, c'est devenu le cas de Fontainebleau, Champagne-sur-Seine, Étampes, Coulommiers, Meaux ou encore Méru (dans l'Oise). Ces agglomérations, qui formaient des pôles urbains indépendants en 1990, sont intégrées à la couronne périurbaine de l'agglomération de Paris en 1999.

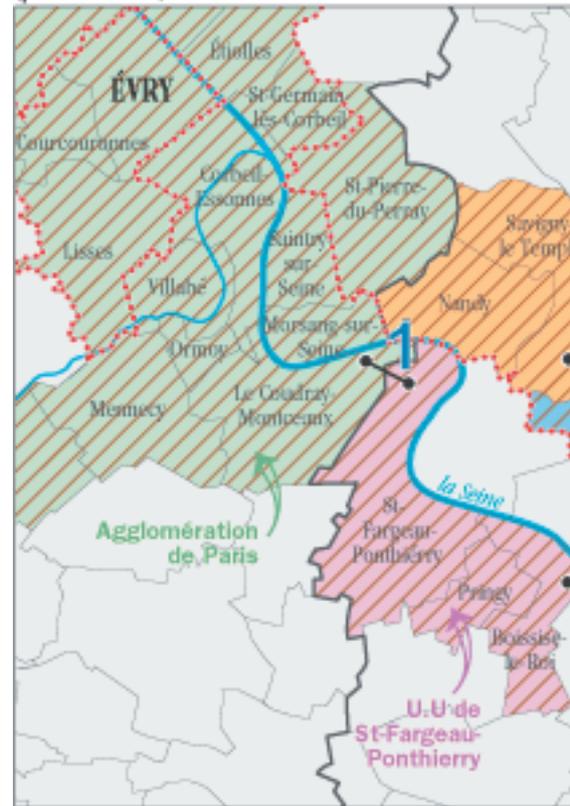
Pourquoi ? Essentiellement parce que l'extension du pôle urbain parisien jusqu'à Melun a mécaniquement accru la part des actifs de ces pôles périphériques qui viennent y travailler. Leur part a franchi le seuil des 40 % simplement parce que le périmètre pris en compte pour calculer ces 40 % s'est étendu jusqu'à Melun.

Ceci est évident pour les pôles urbains de Fontainebleau et de Champagne-sur-Seine qui, en 1999, auraient conservé leur indépendance sans le rattachement de l'agglomération de Melun, toute proche, à celle de Paris. Pour fixer les idées, seuls 30 % des actifs de l'unité urbaine de Fontainebleau travaillent en 1999 dans l'aire urbaine de Paris, dans sa délimitation de 1990, mais près de 50 % dans sa délimitation de 1999 qui inclut Melun.

Les aires urbaines d'Étampes, Meaux ou Coulommiers auraient, quant à elles, fait partie de l'aire urbaine de Paris dès 1990 si celle-ci avait alors intégré Melun, comme en 1999.

Mais les effets en chaîne de l'intégration de Melun au pôle urbain parisien ne s'arrêtent pas à la disparition de cinq autres aires urbaines franciliennes, indépendantes en 1990. Des communes dites jusqu'à lors multipolarisées appartiennent désormais à la couronne périurbaine de Paris. En 1990, les actifs de ces communes étaient attirés par plusieurs pôles urbains (Meaux, Melun, Coulommiers, ...) sans qu'aucun n'en attirent plus de 40 %. Ce n'est plus le cas en 1999 puisque ces différents pôles d'attraction ont «disparu» pour se fondre dans le pôle urbain parisien ou sa couronne périurbaine.

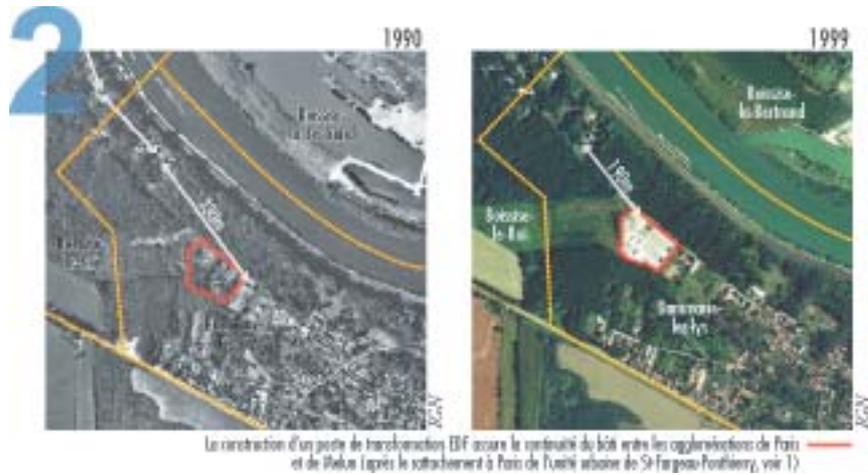
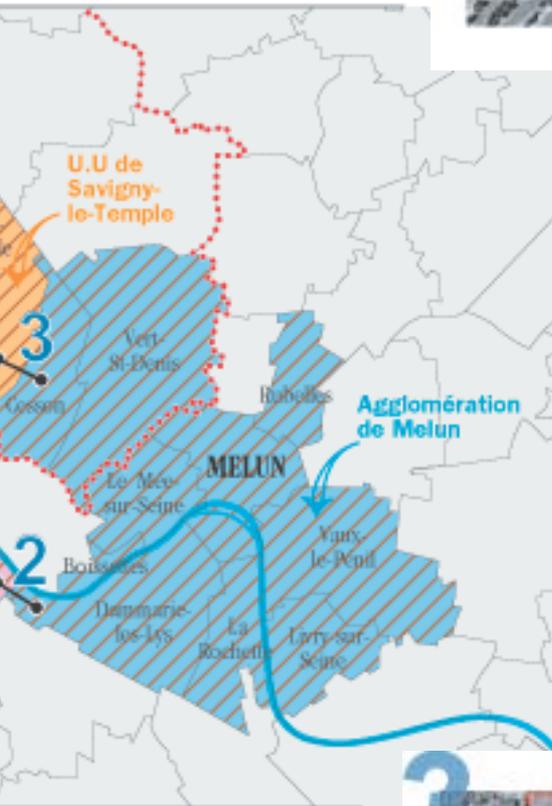
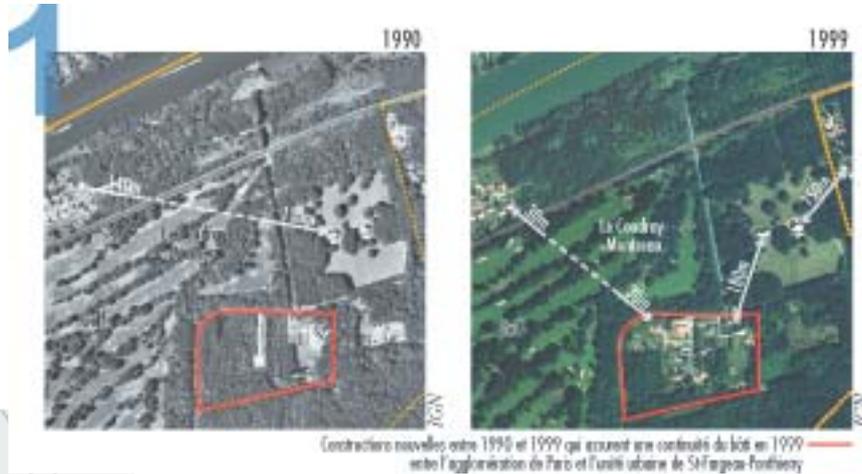
Le rattachement de l'agglomération de Melun à celle de Paris entre 1990 et 1999 dû à la construction de quelques bâtiments (photos 1 et 2)



Entre 1990 et 1999, connexions de l'agglomération de Paris avec celle de Saint-Fargeau-Ponthierry 1, de cette dernière avec l'agglomération de Melun 2 et enfin de celle de Melun avec l'agglomération de Soigny-le-Temple 3. (Précision : il n'existe toujours pas de connexion en 1999 entre l'agglomération de Soigny-le-Temple et celle de Paris ou de St-Fargeau-Ponthierry)

..... ville nouvelle
 // agglomération parisienne en 1999

L'extension de «l'aire urbaine de Paris» n'est pas synonyme d'étalement urbain



L'extension de «l'aire urbaine de Paris» n'est pas synonyme d'étalement urbain

L'extension du périmètre de l'agglomération et l'évolution de l'urbanisation ne sont pas liées

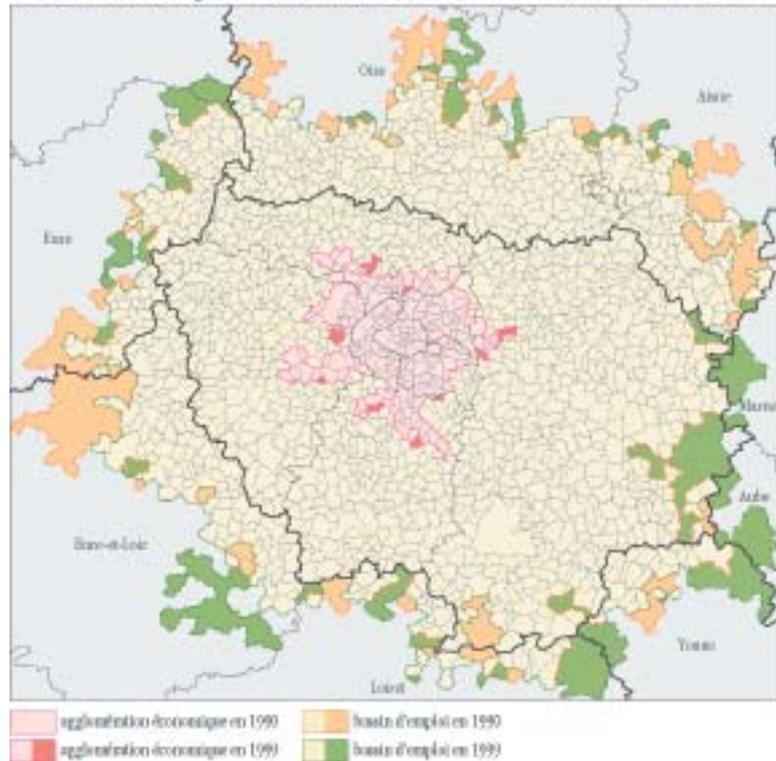
Ce retour aux définitions, aux règles et aux critères retenus pour définir les notions d'agglomération et d'aire urbaine aboutit donc à une conclusion claire : l'extension du périmètre de l'agglomération de Paris et de sa couronne périurbaine entre 1990 et 1999 ne constitue pas une mesure, même approchée, de l'évolution de l'urbanisation, de la périurbanisation ou du «fonctionnement» du territoire francilien durant cette période.

Peut-être en va-t-il différemment ailleurs en France, mais en Ile-de-France l'évolution du périmètre de l'aire urbaine de Paris entre 1990 et 1999 n'aide pas à comprendre la dynamique d'évolution de ce territoire. Elle aurait même tendance à fausser le diagnostic.

Seule la comparaison fine du mode d'occupation du sol à différentes dates permet de suivre l'évolution de l'urbanisation physique d'un territoire au cours d'une période donnée. L'évolution du périmètre des agglomérations entre deux dates peut à cet égard s'avérer très trompeur comme le montre l'exemple francilien.

Quant à la mesure de l'aire d'influence économique des villes que propose le zonage en aires urbaines, force est de constater que son évolution sur Paris témoigne d'une très forte sensibilité à de micro-modifications. Comparativement, la région économique de Paris, telle que la définit l'Iaurif dans le cadre de ses travaux comparatifs avec les autres métropoles européennes[3], apparaît beaucoup plus stable dans le temps comme le montre la carte ci-dessus. On notera que son périmètre actuel est toujours

Évolution de la région fonctionnelle urbaine de Paris entre 1990 et 1999



DDHECL - Studio

plus étendu que celui de l'aire urbaine de Paris en 1999.

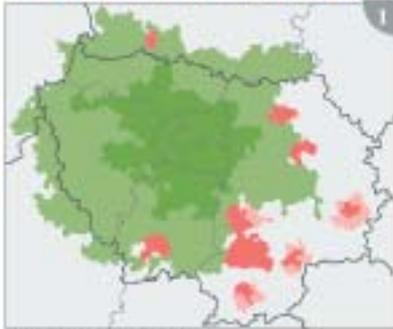
En résumé, les nomenclatures proposées par l'Insee pour appréhender le fait urbain en France sont utiles de part les règles homogènes sur l'ensemble du territoire qui les fondent. Mais elles doivent être utilisées avec la plus grande prudence dès lors qu'il ne s'agit plus simplement de décrire l'état de l'urbanisation en France à une date donnée mais le processus même d'urbanisation d'un territoire, son évolution précise, entre deux dates.

Références bibliographiques

- [1] Insee Première, n°765, avril 2001.
- [2] Tableaux de l'économie française, Insee, août 1998.
- [3] «Comparer les métropoles européennes dans les limites des régions administratives ?» in Atlas des Franciliens, Tome 1 : Territoire et population, Iaurif, Insee, 2000, 80 pages.
- [4] Philippe Julien, «Mesurer un univers urbain en expansion», Économie et Statistique n°336, 2000, pp. 3-33.
- [5] Pascale Bessy-Pietri, «Les formes récentes de la croissance urbaine», Économie et Statistique n°336, 2000, pp. 35-52.

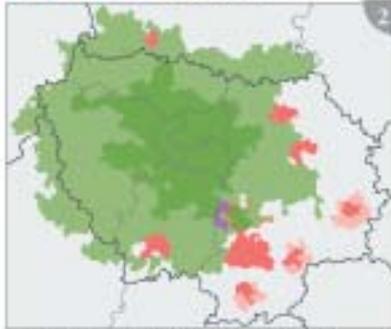
L'extension de « l'aire urbaine de Paris » n'est pas synonyme d'étalement urbain

Évolution de l'aire urbaine de Paris de 1990...



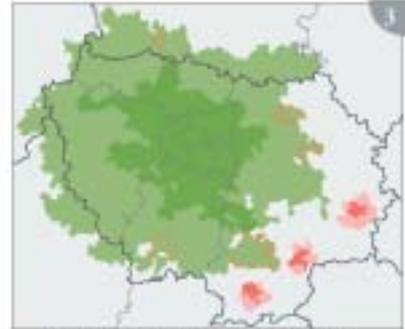
Situation de départ en 1990

En 1990, l'aire urbaine de Paris (en vert) couvre une grande partie du territoire francilien et s'étend sur départements voisins au nord et à l'ouest. Mais 10 autres pôles urbains (en rose foncé) sont encore indépendants : ils offrent plus de 5 000 emplois et moins de 40 % de leurs actifs vont travailler dans une autre aire urbaine.



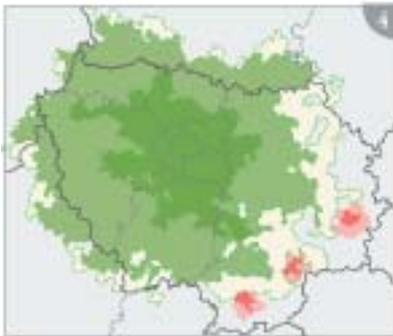
La "disparition" de l'aire urbaine de Melun...

L'extension de l'agglomération de Paris entre 1990 et 1999 provoque la fusion des pôles urbains de Paris et de Melun. Elle se produit suite à la construction de quelques bâtiments sur le territoire d'unités urbaines indépendantes en 1990 (en violet) et entraîne le rattachement des deux pôles urbains. La couronne périurbaine de Melun se fond dans celle de Paris.



... entraîne celle de six autres aires urbaines

La fusion des pôles de Melun et de Paris entraîne la disparition du pôle de Fontainebleau (et de l'aire urbaine) : plus de 40% des actifs de ce pôle travaillent désormais dans l'aire urbaine de Paris "élargie". Cinq autres aires urbaines disparaissent pour la même raison : Champagne-sur-Seine, Stamps, Coulommiers, Neaurs et Nérin.



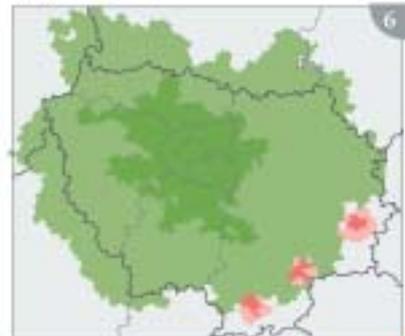
... avec un effet boule de neige sur les communes multipolarisées

Les communes multipolarisées en 1990 (dont les actifs travaillaient dans plusieurs aires urbaines sans jamais franchir le seuil des 40% avec aucune d'elles, en jaune) sont à leur tour intégrées à la couronne périurbaine de Paris : plus de 40% de leurs actifs occupés travaillent désormais dans l'aire urbaine de Paris "élargie".



Rattachement des communes de l'espace rural en 1990 à l'aire urbaine de Paris en 1999

Enfin, certaines communes de l'espace rural en 1990 (dont moins de 40% de leurs actifs occupés travaillaient dans les aires urbaines existant en 1990, en jaune) dépassent ce seuil en 1999 avec la seule aire urbaine de Paris à laquelle elles sont donc rattachées.



Situation d'arrêt en 1999 ... à 1999

Au final, l'intégration du pôle urbain de Melun à celui de Paris aura entraîné "mécaniquement" la "disparition" de six aires urbaines. Trois seulement conservent leur indépendance : Provins, Montreuil-Fault-Yonne et Nemours (elles offrent plus de 5 000 emplois et moins de 60% de leurs actifs occupés travaillent dans une autre aire urbaine).

■ agglomération (pôle urbain) de Paris
 ■ couronne périurbaine de Paris
 ■ pôles urbains indépendants
 ■ couronne périurbaine des pôles indépendants

La population de l'aire urbaine de Paris en 1999 classée selon son territoire d'appartenance en 1990

		Situation en 1999	Situation de ces communes en 1990				
			Agglomération de Paris	Couronne périurbaine de Paris	Aires urbaines indépendantes	Communes multipolarisées	Espace rural
Agglomération de Paris	- communes	396	378	8	10	-	-
	- habitants	9 644 507	9 479 085	55 252	110 170	-	-
Couronne périurbaine de Paris	- communes	1 188	-	769	39	241	139
	- habitants	1 530 236	-	1 027 236	200 862	205 962	96 176
Aire urbaine de Paris	- communes	1 584	-	1 155	-	-	-
	- habitants	11 174 743	-	10 561 573	-	-	-

■ Aire urbaine de Paris en 1999
 ■ Aire urbaine de Paris en 1990

Source : Insee, RGP 1999

INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Directeur de la publication : Hervé Gay
 Rédactrice en chef : Catherine Grolée-Bramat
 Assistante : Emmanuelle Pellegrini
 Article : Ph. Louchart, S. Beaufiles et L. Tiratay
 Conception-réalisation : Studio Iaurif

Diffusion par abonnement :
 76 € les 40 numéros (sur deux ans)
 Service diffusion-vente
 Tél. : 01.53.85.79.38
 Le numéro : 5 €

Librairie d'Île-de-France :
 15, rue Falguière 75015 Paris
 Tél. : 01.53.85.77.40
<http://www.iaurif.org>
 ISSN 1634-3549